

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2023**

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 55

Nombre de membres votants : 60

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **71-2023 APPROBATION DES TARIFS DE LA VELOSTATION CŒUR DE SAVOIE**

Rapporteur : Franck VILLAND

Il est rappelé que la Communauté de communes a mis en place en 2018 un service public de location de vélos, service exploité par convention par la Société Publique Locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc. La Communauté de communes est compétente pour fixer les tarifs des services de la Vélostation Cœur de Savoie.

Compte-tenu des bons résultats de fonctionnement du service de location de vélos et de l'évolution de la demande, il a été décidé d'augmenter la flotte de vélos et d'acquérir de nouveaux vélos à assistance électrique (VAE) en 2022, portant ainsi le nombre de vélos en location à 52 VAE et 5 vélos classiques.

Afin de répondre à l'évolution de la demande et de rendre un service plus adapté aux attentes des habitants, il est proposé :

- de compléter la grille tarifaire existante avec la création d'un tarif « longue durée » de 3 mois en période hivernale pour les VAE et toute l'année pour les vélos classiques,
- de compléter la grille tarifaire existante avec la création d'un tarif « moyenne durée » de 1 mois en période estivale pour les VAE,
- de modifier la durée de location de la remorque enfants afin de correspondre à la durée de location des VAE,
- de modifier le montant des cautions.

Par conséquent, la grille tarifaire des locations doit évoluer tout en conservant les tarifs existants de location de VAE et vélos classiques tout public et public en situation de précarité.

Les nouveaux tarifs sur lesquels le conseil est invité à se prononcer sont matérialisés **en bleu** dans les tableaux ci-dessous.

### Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

Tarifs applicables en période estivale, du 01 avril au 30 septembre :

	1 semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	Evénement	Public en situation de précarité*/jour renouvelable dans la limite d'1 mois
Vélo classique	8€	15€	20€	40€	Gratuit	0.5€/jour
VAE	/	30€	40€	/	Gratuit	0.5€/jour
Remorque enfant	/	15€	20€	/	Gratuit	0.5€/jour

*\* Avec justificatif d'un conseiller social*

Tarifs applicables en période hivernale, du 01 octobre au 31 mars :

	1 semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	Evénement	Public en situation de précarité*/jour renouvelable dans la limite d'1 mois
Vélo classique	8€	15€	20€	40€	Gratuit	0.5€/jour
VAE	/	30€	40€	125€	Gratuit	0.5€/jour
Remorque enfant	/	15€	20€	/	Gratuit	0.5€/jour

*\* Avec justificatif d'un conseiller social*

Les montants de caution sont modifiés et fixés à :

- 1 000 € pour la location d'un VAE (anciennement 1500€) ;
- 200 € pour la location d'un VAE à une personne en situation de précarité (sur justificatif) (anciennement 350€) ;
- 150 € pour la location d'un vélo classique et/ou d'une remorque enfants (anciennement 500€) ;
- 50 € pour la location d'un vélo classique à une personne en situation de précarité (sur justificatif) (nouveau tarif).

Le prêt à titre gracieux aux usagers louant un vélo des autres accessoires tels que sièges pour bébé, casques, bombe anti-crevaison demeure également inchangé.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie ;

Vu la délibération n°63-2019, du 28 mars 2019, approuvant la création de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc ;

Vu la décision de Bureau n°07-2022, approuvant la convention cadre relative aux actions de mobilité durable assurées par la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc ;

Vu la délibération n°58-2020 du 16 juillet 2020 approuvant les tarifs des services de la Vélostation Cœur de Savoie à compter du 17 juillet 2020.

Vu la délibération n°136-2021 du 23 septembre 2021 approuvant la création de tarifs supplémentaire à la grille tarifaire de la Vélostation Cœur de Savoie à compter du 01 octobre 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs applicables pour la location de vélos classiques, vélo à assistance électrique et remorques enfants à la Vélostation Cœur de Savoie à compter du 01 avril 2023, conformément au tableau ci-dessus ;
- **APPROUVE** que les autres accessoires tels que sièges pour bébé, casques, bombe anti-crevaison sont prêtés à titre gracieux aux usagers louant un vélo ;
- **APPROUVE** les montants des cautions pour la location de vélo à assistance électrique, vélo classique et remorque enfants à compter du 01 avril 2023, conformément au tableau ci-dessus ;
- **ACTE** que le règlement de location et les modalités de recouvrement des sommes perçues demeurent inchangés.
- **CONSOLIDE** la délibération précédemment en vigueur par les dispositions nouvelles figurant dans la présente délibération.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS